

8 Faits divers & Justice

Affaire des copies des candidats au Bac retrouvées dans la rue à Libreville
Les deux enveloppes ramenées au centre d'examens, des questions sans réponses

Olivier NDEMBI
 Libreville/Gabon

QUI sont-ils ? Combien étaient-ils ? Cherchaient-ils de l'argent ou autre chose ? Comment ont-ils pu approcher la salle faisant office de secrétariat du centre d'examens du Baccalauréat et réussir à briser la baie vitrée de la fenêtre arrière du bâtiment, alors que celui-ci est gardé de nuit par des policiers ? En supposant que les agents étaient bien présents à leur poste, comment se fait-il qu'ils n'ont pas pu constater l'effraction commise sur la fenêtre et en alerter les autorités compétentes aussitôt ? Le

voleur aurait-il décidé de se débarrasser des enveloppes après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'argent ? Seule l'enquête ouverte par le commissariat de police du 3e arrondissement de Libreville permettra peut-être d'apporter des réponses à ces interrogations. Mais plus de 24 heures, hier, après que les deux enveloppes contenant les copies de l'épreuve de philosophie des candidats du centre du lycée Georges Mabignath ont été retrouvées traînant sur la voie publique, à hauteur du quartier La Peyrie, dans le 3e arrondissement de Libreville, puis récupérées et ramenées au secré-

tariat dudit centre, tout était rentré dans l'ordre. A la sérénité des équipes d'encadreurs mobilisés sur le site, l'Union a aussi pu se rendre compte de celle affichée par les postulants au précieux diplôme devant leur permettre d'accéder à l'enseignement supérieur. Eux qui, depuis lundi dernier, rappelle-t-on, passent à tour de rôle devant leurs examinateurs dans le cadre de la phase orale des épreuves. Sur place, le président du jury, Le Pr Nsole Biteghe, s'exprimant en présence de la responsable du secrétariat, a expliqué à l'Union que les deux enveloppes subtilisées contenaient respectivement 114 et 115

copies ayant toutes fait l'objet d'une première correction, mais sur lesquelles aucune note n'avait été reportée. Il a précisé, en outre, que toutes les enveloppes étaient posées sur un carton rangé à proximité d'une fenêtre arrière du bâtiment. Que celle-ci était protégée par une baie vitrée et, à l'extérieur, par une grille. Opérant, semble-t-il, précipitamment, dans la nuit de dimanche à lundi dernier, le vandale aurait donc, depuis l'extérieur où il se trouvait, brisé la baie vitrée avant d'y introduire sa main pour s'emparer des premières enveloppes qui se trouvaient à sa portée. Il se serait ensuite fondu dans la

nature, selon toute vraisemblance, en escaladant le mur arrière de la clôture de l'établissement, ce même chemin par lequel il aurait accédé au centre d'examen. Informés de cet incident, à la suite de la découverte, en face de la PMI de la Peyrie, des copies d'examens par des piétons, dont certains ont d'ailleurs commencé à les photographier afin de les répandre dans les réseaux sociaux, les forces de sécurité sont alors descendues sur le terrain pour les récupérer et les remettre, après les avoir entendus sur procès-verbal, aux responsables du centre du lycée Georges Mabignath.

La direction générale des examens et concours (Dgéc), également saisie à cette occasion, s'est déportée en urgence sur les lieux pour s'assurer que toutes les copies des candidats subtilisées ont été retrouvées. C'est d'ailleurs ce qu'affirmaient unanimement, hier, le directeur général de la Dgéc, Marthe Fausther, et le Pr Moïse Nsole Biteghe, soulignant que, sur le plan pédagogique, il y a eu plus de peur que de mal car, « tout est rentré dans l'ordre ». Il revient alors aux enquêteurs de percer ce mystère, afin que les auteurs de cet acte en répondent devant les juridictions compétentes.

A la suite de soins traditionnels à Ntoun

Elle meurt étrangement au quartier Assora

Styve Claudel ONDO MINKO
 Libreville/Gabon

Les gendarmes de la brigade territoriale de Ntoun sont actuellement à la recherche du compagnon de Véronique Angue. Celui-ci aurait malencontreusement fait chuter la malade, alors qu'il l'accompagnait à son bain thérapeutique quotidien. Avant, semble-t-il, de prendre la poudre d'escampette avec leur enfant de 9 mois.

VERONIQUE Angue, alias Nana, de nationalité équato-guinéenne, la quarantaine révolue, a trouvé la mort, le samedi 25 juin dernier, lors d'un traitement chez une tradipraticienne de Ntoun, chef-lieu du département du Komondah. Une enquête a aussitôt été ouverte, sur instructions du parquet de Libreville, à cet effet. Dans la foulée, les gen-



Véronique Angue posant avec ses enfants.



Le bain "spirituel" que la défunte devait prendre.

darmes de la brigade territoriale (BT) ont mis aux arrêts Annie-Francine Essoungue, le médecin traditionnel, et une dame, amie de la défunte, qui lui aurait recommandé le temple de la mort. Toutes les deux seront déférées devant la justice dans les tout-prochains jours. Actuellement en cavale avec leur nourrisson de 9 mois, le compagnon de la victime est, quant à lui, activement recherché.

D'après les renseignements recueillis dans son entourage, cela faisait plusieurs jours qu'un malade atroce rongait Véronique Angue. Mais au lieu d'aller à l'hôpital, son concubin et sa copine, dont les identités n'ont pas encore été clairement établies, auraient suggéré à la malade d'emprunter la voie des soins traditionnels, dans un temple d'Assora, leur quartier de résidence. C'est ainsi que Angue se re-

trouve quelque temps après avec ses deux accompagnateurs chez Annie-Francine Essoungue. Et la malade tient à ce que toute sa petite famille soit à son chevet. Aussi, exige-t-elle à son concubin d'aller prendre sa fillette de 5 ans et le bébé de 9 mois restés à leur domicile. Entre autres actes médicaux reçus par la patiente au quotidien, de multiples bains à l'eau bouillante, assortis de breuvages. Le samedi 25 juin dernier, la patiente s'apprête justement à prendre son bain thérapeutique. En prenant appui sur son copain, elle quitte son lit pour se rendre au lieu indiqué à cet effet. Sauf que, contre toute attente, l'homme aurait malencontreusement fait perdre l'équilibre à Véronique Angue., au point que cette dernière se serait écroulée, pour ne plus se relever. « La tradipraticienne nous a relaté que la scène s'est

déroulée sous ses yeux, et que le monsieur a expressément laissé tomber sa concubine. Après cet acte odieux, il s'est ensuite emparé de l'enfant de 9 mois, avant de prendre ses jambes à son cou », indique une source judiciaire, proche de ce dossier. Une fois informé du décès de leur compatriote, le chef de la colonie équato-guinéenne s'est rendu sur les lieux, pour procéder à la levée de la dépouille. Mais, au lieu d'être inhumé, le cadavre sera plutôt déposé sur le parvis de la mairie de Ntoun. Par la suite, les gendarmes, saisis, appréhendent la tradipraticienne et la copine de la défunte. Durant l'interrogatoire, les enquêteurs apprennent de la soignante que la victime souffrait d'un manque

criant de sang et de fortes douleurs au crâne. Annie-Francine Essoungue déclare toutefois qu'elle ne saurait expliquer la mort de sa patiente, étant entendu que c'est la première fois qu'un tel drame se produit dans son temple. Véronique Angue est-elle arrivée chez le médecin traditionnel à l'article de la mort ? Le traitement administré à la défunte correspondait-il véritablement à son état de santé ? Le compagnon en fuite avec le nourrisson a-t-il prémédité son geste ? La femme a-t-elle rendu l'âme pendant qu'elle se trouvait sur le chemin du bain, d'où peut-être la panique qui s'est emparée de l'homme ? La suite de l'investigation permettra d'en savoir davantage.

Faux et usage de faux

Il détenait un faux acte de naissance gabonais

AEE
 Libreville/Gabon

Originaire de la République démocratique du Congo (RDC), Amour Koumba Maranga, arrivé clandestinement au Gabon en 2005, a été interpellé, mardi dernier, par les agents de la direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), alors qu'il s'y était présenté pour se faire établir un passeport... gabonais.

AMOUR Koumba Maranga, tel un poisson, a été pêché,

mardi dernier, dans les locaux de la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), par les agents de ce service public. C'était lors de son passage pour l'établissement du passeport gabonais, avec un acte de naissance identifié comme faux par les policiers. De source proche du dossier, depuis son arrivée au Gabon en 2005, Koumba Maranga ne vivrait que dans du faux. En effet, en 2007, il s'attache d'abord les services d'un compatriote à Libreville, pour se faire délivrer un acte de naissance, qui lui aurait même permis de voter aux

dernières élections municipales à Port-Gentil, où il s'est installé depuis 2008. Malheureusement pour lui, il perd cet acte de naissance quelques temps après. En février de l'année en cours, il s'attache à nouveau les services d'un élément de la mairie de Port-Gentil, à qui il remet une somme de 40 000 francs, en contrepartie d'un acte d'état civil. Au bout de trois semaines, le précieux document lui est "délivré". Une fois celui-ci en poche, l'homme se rend à Libreville pour se faire établir un passeport, avec l'aide d'une autre relation,

dit-il, en service dans une administration publique. Mais sur place, il ne réussit pas à entrer en contact avec cet individu. Il décide alors de se rendre à la DGDI, pour espérer se faire établir son passeport. Là-bas, son dossier passe au scanner. C'est à ce moment que les agents y décelent des anomalies, tant sur la forme que dans le fond du document. Il est alors interpellé pour être auditionné. Sentant l'étau se resserrer autour de lui, il n'a d'autre choix que d'avouer son forfait. C'est, ce mercredi, qu'il devrait être présenté devant le parquet de Libreville.

